

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Septembre 2021

Délibération n°20210923_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 8

= **VOTANTS : 57**

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GENDARMERIE - autorisation de signature des marchés de travaux relatifs à la construction de la gendarmerie communautaire à Mansle (lots 15, 16 et 17)

Le jeudi 23 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : COMBAUD Renaud - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - LAVERGNE Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
LIZOT Jackie représenté par GAUTHIER Yolande - suppléante
AGUESSEAU Norbert représenté par PERRON Caroline - suppléante
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
TEXIER Didier représenté par RADOUX Loïc - suppléant
CRINE Jean-Jacques représenté par COUSSY Gilbert - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
HENRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
BERTRAND Didier - pouvoir à PAPILLAUD Sonia
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe

Absents excusés : PERRON Michelle - TEILLET Anne

Absents non excusés : PERCHE Marie-Annick - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GENDARMERIE - autorisation de signature des marchés de travaux relatifs à la construction de la gendarmerie communautaire à Mansle (lots 15, 16 et 17)

VU la délibération n°20191128_08 du 28 novembre 2019 approuvant notamment l'avant-projet définitif de construction de la gendarmerie de Mansle et autorisant le Président à lancer la consultation en procédure adaptée,

Monsieur le Vice-Président en charge des projets structurants rappelle à l'assemblée que le projet consiste à créer une caserne de gendarmerie et douze logements et que l'atelier d'Architecture BPG & Associés, maître d'œuvre en charge du projet, a **divisé cette opération en 19 lots** pour un montant total estimé à 2 668 400.00€ HT.

Monsieur le Vice-Président rappelle également à l'assemblée sa délibération du 1^{er} juillet 2021 l'autorisant à signer les marchés. Pour mémoire, les lots pouvant être attribués et signés à cette date étaient les suivants :

LOTS
Lot 1 Voiries réseaux divers
Lot 2 Gros œuvre – enduits
Lot 3 Charpente couverture
Lot 4 Couverture bardage zinc
Lot 5 Couverture en bac acier et étanchéité
Lot 6 Serrurerie
Lot 7 Menuiseries extérieures aluminium
Lot 8 Menuiseries extérieures PVC – occultation
Lot 9 Menuiseries intérieures bois
Lot 10 Cloisons – doublages – plafonds
Lot 11 Faux-plafonds
Lot 12 Revêtements de soles scellés
Lot 13 Revêtement de sols collés
Lot 14 Peinture – revêtements muraux
Lot 18 Espaces verts clôtures
Lot 19 Réseaux secs – éclairage extérieur

Monsieur le Vice-Président rappelle ensuite à l'assemblée que sur décision de la commission réunie le 18 mai 2021, le lot n° 16 « Chauffage – Ventilation » a été déclaré sans suite faute de concurrence suffisante du fait de la réception d'une seule offre. Une procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation a donc été relancée pour ce lot n°16.

Sur décision de cette même commission, les offres reçues pour le lot n°15 « Electricité courant fort-courant faible » et pour le lot n° 17 « Plomberie-Sanitaire » ont été mises de côté dans l'attente des résultats pour le lot n° 16. Certaines entreprises pouvaient en effet répondre pour 2 ou 3 de ces lots et cela pouvait être un levier pour aborder les négociations.

Sur décision de la commission réunie le 14 septembre 2021, suite à la réception des offres pour le lot n°16, des négociations vont être engagées avec les entreprises ayant déposées une offre pour les lots 15, 16 et 17. Le montant total pour ces 3 lots est estimé par le maître d'œuvre à 417 000€ HT.

L'analyse post négociation sera présentée en commission le 15 octobre 2021. A l'issue de l'analyse, la commission émettra des propositions concernant le choix des attributaires. Ces avis seront soumis au pouvoir adjudicateur qui attribuera les marchés.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que le chantier va pouvoir démarrer prochainement, les entreprises des lots 1 et 2 étant les premières concernées. Le chantier doit s'ouvrir le 04 octobre prochain. La pose de 1^{ère} pierre étant programmée le jeudi 14 octobre à 11h sur le site.

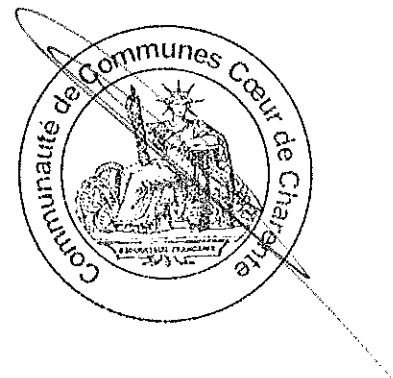
Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à attribuer les marchés de travaux des lots 15, 16 et 17 sur la base des propositions de la commission ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés, ainsi que tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20210923-20210923_01-DE
Reçu le 30/09/2021
Publié le 30/09/2021